

Projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune



Bulletin d'information n°1 - Mars 2023

Ce premier bulletin d'information a pour objectif d'expliquer notre démarche de développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bligny-lès-Beaune.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part, par mail ou téléphone. Les coordonnées du responsable du projet sont indiquées au dos de ce bulletin.

Localisation du projet



Le site retenu présente l'ensemble des caractéristiques requises pour accueillir un parc photovoltaïque :

- La réutilisation d'un site dégradé ;
- Un bon ensoleillement ;
- Un profil topographique aplani ;
- Une absence d'ombrage ;
- Une orientation de la parcelle adaptée ;
- Des possibilités d'accès et de raccordement à proximité.

La zone d'étude, en orange sur la carte, est située sur le site de l'ancienne Installation de Stockage de Déchet Inerte (ISDI) de Bligny-lès-Beaune.

La commune de Bligny-lès-Beaune est propriétaire des parcelles et souhaite les valoriser grâce à la production d'énergie renouvelable.

La zone d'étude initiale s'étend sur une surface de 4,7 hectares.

Fin 2021

- Mise en concurrence par la Mairie de Bligny-lès-Beaune.
- Présentation du projet au Conseil Municipal.

Été 2022

- ABO Wind est sélectionné pour développer le projet photovoltaïque.
- Signatures des accords fonciers.
- Consultations des services de l'État.
- Lancement des études naturalistes : faune – flore – milieux naturels.

Automne - Hiver 2022/2023

- Etude paysagère.
- Bulletin d'information n°1.

Les prochaines étapes : (dates prévisionnelles)

2023

- Définition des enjeux naturalistes et paysagers.
- Dimensionnement du projet.
- Étude d'impact.
- Dépôt du dossier de permis à construire.

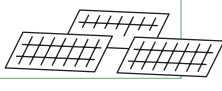
2024

- Instruction du dossier.
- Enquête publique.
- Financement du projet.
- Finalisation du dossier de raccordement.

2025

- Construction des parcs.
- Raccordement et mise en service.
- Début de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



Une énergie nouvelle

Les deux grands leviers de la décarbonation de l'énergie en France sont de réduire notre consommation d'énergie et de diversifier notre mix énergétique. Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020.

Concernant l'énergie photovoltaïque, l'objectif est d'installer une puissance de 35 100 et 44 000 MWc à l'horizon 2028. Au 30 juin 2022, 15 196 MWc étaient raccordés en France, dont 550 MWc en Bourgogne-Franche-Comté (Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE).

La région **Bourgogne-Franche-Comté** et le scénario RÉPOS (Région à Energies Positives) fixent un objectif de développement ambitieux du solaire photovoltaïque faisant passer la puissance installée à 3 800 MWc en 2030 et 10 800 MWc en 2050.

Un parc photovoltaïque au sol présente de multiples atouts pour votre territoire :



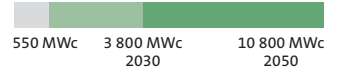
Source de retombées économiques, fiscales et locales.



Source de diversification et d'indépendance énergétique.



Production d'énergie propre à partir d'une ressource inépuisable.



L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets faune, flore et milieux naturels et paysager, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné (Source et accès aux textes de loi : www.ecologique-solidaire.gouv.fr).

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc, tel que le projet de parc photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune, y sont soumis. Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, va donc être initiée pour le projet.

Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :



1. Etat initial : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.

2. Evaluation des impacts : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.

3. Proposition de mesures : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

Développement d'un projet photovoltaïque



1. Potentiel du site

2 à 3 mois

- Estimer l'intensité et la fréquence de l'ensoleillement.
- Adapter l'implantation en évitant les pentes et ombrages.
- Évaluer le potentiel de production d'énergie.

2. Études naturalistes

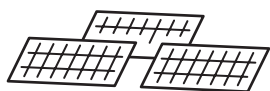
6 à 12 mois

- Réaliser l'inventaire des espèces (faune, flore) et des milieux naturels.
- Identifier les enjeux et adapter l'implantation.
- Mener une veille sur les espèces et espaces naturels protégés.

3. Étude paysagère

1 à 3 mois

- Etablir un état initial des composantes du paysage.
- Déterminer les perceptions du futur parc et enjeux depuis différents points de vue.
- Intégrer au mieux le projet dans l'environnement paysager.



Choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement exact, le nombre et le type de structures ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini autour, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

La valorisation d'un site dégradé

Une carrière pour le chantier de l'autoroute A6

À la fin des années 1960, le chantier de construction de l'autoroute A6 nécessite des quantités importantes de matériaux. De nombreuses carrières sont alors ouvertes à proximité du futur tronçon autoroutier pour répondre à ce besoin.

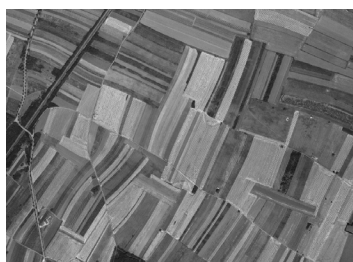
Ainsi, Bligny-lès-Beaune et Montagny-lès-Beaune voient s'ouvrir sur leur territoire des carrières dont on peut encore apercevoir les vestiges aujourd'hui.

Le stockage de déchets divers

Une fois l'exploitation de la carrière arrivée à son terme, le site a été utilisé comme décharge communale jusqu'en 2012. Le site a alors été réhabilité par terrassement et reprofilage des pentes puis couvert de terres argileuse ou marneuse sur une épaisseur de 50 cm.

Jusqu'en 2022, le site a été utilisé comme Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), gérée par Bourgogne Recyclage (précédemment Beaune Déchets Service). Son exploitation s'est achevée durant l'été 2022 et sa remise en état sera finalisée en octobre 2022.

Fin 2021, la commune de Bligny-lès-Beaune s'est questionnée sur le devenir de ce site et les activités compatibles avec ses usages passés. L'installation de panneaux photovoltaïques et la production d'électricité renouvelable se sont avérés être le choix le plus adapté.



1968



1975



1985



2021


La communication tout au long du projet



ABO Wind a particulièrement à cœur de partager une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet. Cela se fait par la distribution de bulletins d'information, comme celui-ci, et par l'organisation de moments d'échanges privilégiés avec ABO Wind.

En attendant l'organisation de ces moments d'échanges, le responsable de projet est d'ores et déjà joignable par téléphone ou email (coordonnées ci-dessous).

Aussi, un carnet de liaison est disponible en Mairie de Bligny-lès-Beaune et une page internet dédiée au projet a été créée et est accessible au lien suivant :

 www.abo-wind.com/fr > Zone d'information > Nos projets > Bourgogne-Franche-Comté > Projet photovoltaïque de Bligny-lès-Beaune



ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 160 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 355 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.



Contacts


Responsable du projet

Baptiste Hillairet
Tél. : 07 76 93 88 71
baptiste.hillairet@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

SOLAR

**ABO
WIND**